CORTAL CONSORS
BNP PARIBAS

EUROPÆ VI

CERTIFICAT PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Souscription :

Du 18 mars 2013 au 31 mai 2013 au sein du Compte Titres

Du 18 mars 2013 au 21 mai 2013 dans le cadre d'un Contrat d'assurance vie ou de capitalisation souscrit auprès de Cardif Assurance Vie

La plus belle invention pour votre argent

cortalconsors.fr

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Émetteur : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., société ad hoc de droit néerlandais

Garant du remboursement : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ (1))
L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant du remboursement.
L'application de la formule de remboursement est garantie par BNP Paribas S.A. Cette formule présente un risque de perte en capital partielle ou totale ; à ce titre, BNP Paribas S.A. ne garantit pas que l'intégralité du capital sera remboursée.

Durée d'investissement pour bénéficier de l'application de la formule de remboursement : 3 ans (en l'absence de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé selon les conditions définies ci-après).
L'attention de l'investisseur est particulièrement attirée sur le fait qu'une sortie d'EUROPAE VI en dehors des dates de remboursement définies ci-après alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Dans une telle hypothèse, l'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori pouvant aller jusqu'à la totalité du Capital Investi.

(1) Notations de crédit au 31 janvier 2013

Communication à caractère promotionnel

EUROPAE VI EST UN PRODUIT DE PLACEMENT PROPOSÉ AUX INVESTISSEURS :

- Désirant s'exposer au marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50® (« l'Indice ») ; (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant).
- Ayant un horizon de placement de 3 ans avec, si les conditions de marché le permettent, des coupons semestriels de 4 %, soit un taux de rendement actuariel brut compris entre 7,43 % et 7,80 % selon la date de remboursement.
- Acceptant un risque de perte pouvant aller jusqu'à la totalité du Capital Investi, en cas de baisse à l'échéance de l'Indice en dessous de 60 % de son Niveau Initial, ou de sortie avant la date de remboursement prévue par la formule.

N.B. : Le terme « Capital Investi » désigne la valeur nominale d'EUROPAE VI, soit 100 €, multipliée par le nombre de coupures diminuée des frais d'entrée/arbitrage et des frais de gestion annuels en cas de souscription dans le cadre d'un Contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux. Tous les remboursements présentés dans cette brochure, dont les coupons éventuels, sont calculés sur la base de cette valeur nominale, diminuée des frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Ces remboursements s'entendent sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. En cas de cession d'EUROPAE VI en dehors des dates de remboursement définies ci-après (dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : en cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès. Dans le cas d'un Compte Titres : en cas d'arbitrage ou de vente anticipée.) alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies, l'investisseur s'expose à une perte en capital non mesurable a priori. Conformément aux dispositions de l'article A.132-5 du Code des assurances, Cardif Assurance Vie s'engage sur un nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

AVANTAGES

- Chaque semestre, le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) est observé, non pas à une date unique, mais durant une Période de Constatation de 10 jours ouvrés(1), afin d'augmenter les possibilités de **remboursement avec gain**. Si, pendant l'une de ces Périodes de Constatation Semestrielle, le niveau de clôture de l'Indice est au moins une fois supérieur ou égal à son Niveau Initial, EUROPAE VI prend automatiquement fin, le cas échéant par anticipation. La valeur de remboursement est alors égale au Capital Investi majoré d'une prime de 4 % multipliée par le nombre de semestres écoulés depuis l'origine (soit un taux de rendement actuariel brut compris entre 7,43 % et 7,80 % selon le semestre du remboursement). Le gain potentiel est de 4 % par semestre écoulé, même si la performance de l'Indice est comprise entre 0 % et 4 %.
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le Capital Investi n'est exposé à un risque de perte que si, durant la 6ème Période de Constatation Semestrielle(1), le niveau de clôture de l'Indice est toujours inférieur à son Niveau Initial et qu'à la Date de Constatation Finale(2) il est inférieur à 60 % de son Niveau Initial.
- EUROPAE VI est indexé à **l'Euro Stoxx 50®**, l'indice boursier de référence du marché actions européen.

(1) Périodes de Constatation Semestrielle : du 19 novembre 2013 au 2 décembre 2013 inclus (semestre 1) ; du 20 mai 2014 au 2 juin 2014 inclus (semestre 2) ; du 18 novembre 2014 au 1er décembre 2014 inclus (semestre 3) ; du 18 mai 2015 au 1er juin 2015 inclus (semestre 4) ; du 17 novembre 2015 au 30 novembre 2015 inclus (semestre 5) ; du 18 mai 2016 au 31 mai 2016 inclus (semestre 6).

(2) Date de Constatation Finale : 31 mai 2016

INCONVÉNIENTS

- EUROPAE VI **présente un risque de perte en Capital**. En effet, si aucun remboursement anticipé n'a lieu, que durant la 6ème Période de Constatation Semestrielle(1) le niveau de clôture de l'Indice est toujours inférieur à son Niveau Initial et qu'à la Date de Constatation Finale(2) il est inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit, à l'échéance, une perte partielle ou totale de son Capital Investi, proportionnelle à cette baisse.
- Le gain potentiel est **plafonné aux coupons fixes de 4 % par semestre**, même si l'Indice enregistre une hausse supérieure.
- Le rendement d'EUROPAE VI peut être inférieur à celui d'un investissement direct dans un placement sans risque de même durée.
- EUROPAE VI ne fera pas l'objet d'un remboursement avant l'échéance si le niveau de clôture de l'Indice n'est jamais supérieur ou égal à son Niveau Initial durant l'une des Périodes de Constatation Semestrielle(1).
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de vie** effective d'EUROPAE VI, qui peut varier entre 6 mois et 3 ans.
- L'investisseur ne bénéficie **pas des dividendes détachés** par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®.

FACTEURS DE RISQUE

- Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement d'EUROPAE VI est lié à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) et donc à l'évolution des marchés actions des pays de la zone Euro. Dès lors, une baisse de ces marchés durant la vie d'EUROPAE VI provoque une baisse de son prix.
- Risque de marché : le prix de marché d'EUROPAE VI en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Le prix peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale, si l'Indice se situe alors aux alentours de 60 % de son Niveau Initial et qu'il a toujours clôturé en dessous de son Niveau Initial durant les 6 Périodes de Constatation semestrielles.
- Risque découlant de la nature du support : en cas de revente d'EUROPAE VI en dehors des dates de remboursement définies ci-après (dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : en cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès et dans le cas d'un Compte Titres : en cas d'arbitrage ou de vente anticipée) alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- Risque de contrepartie : le remboursement en cours de vie et à l'échéance d'EUROPAE VI est subordonné au paiement par l'Émetteur, BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (ou le cas échéant, par BNP Paribas, Garant du remboursement), de leur valeur de remboursement. En cas de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de BNP Paribas, la perte en capital pour l'Investisseur pourra aller jusqu'à la totalité du Capital Investi.
- Risque de crédit : avant la Date de Remboursement (Anticipé ou Final, selon le cas), une baisse de la qualité de crédit de BNP Paribas impactera négativement la valorisation d'EUROPAE VI.

(1) Périodes de Constatation Semestrielle : du 19 novembre 2013 au 2 décembre 2013 inclus (semestre 1) ; du 20 mai 2014 au 2 juin 2014 inclus (semestre 2) ; du 18 novembre 2014 au 1er décembre 2014 inclus (semestre 3) ; du 18 mai 2015 au 1er juin 2015 inclus (semestre 4) ; du 17 novembre 2015 au 30 novembre 2015 inclus (semestre 5) ; du 18 mai 2016 au 31 mai 2016 inclus (semestre 6).

(2) Date de Constatation Finale : 31 mai 2016

MÉCANISMES DE REMBOURSEMENT

Les Taux de Rendement Actuariels (TRA) indiqués sont bruts, avant déduction des frais applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée, ou d'arbitrage et frais de gestion pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité et prélèvements sociaux. Ils sont calculés pour la période courant du 31 mai 2013 à la date de remboursement (anticipé ou à l'échéance selon le cas).

Tous les 6 mois, le niveau de l'Indice est observé quotidiennement en clôture pendant une Période de Constatation de 10 jours ouvrés[1].

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (SEMESTRES 1 À 5)

Durant les 5 premières Périodes de Constatation Semestrielle[1] (périodes de 10 jours ouvrés chacune) :

- Si l'Indice clôture au moins une fois à son Niveau Initial[2] ou au-dessus, le mécanisme de remboursement anticipé se déclenche. Le remboursement est alors égal au Capital Investi augmenté d'autant de coupons de 4 % que de semestres écoulés (soit un taux de rendement actuariel brut de 7,43 % à 7,80 % selon le semestre du remboursement).
- Sinon, EUROPAE VI continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (SEMESTRE 6)

Si EUROPAE VI n'est pas remboursé de manière anticipée, il dure jusqu'à l'échéance. Dès lors, durant la dernière Période de Constatation Semestrielle[1] (période de 10 jours ouvrés) :

- Si l'Indice clôture au moins une fois à son Niveau Initial ou au-dessus, le remboursement est alors égal au Capital Investi augmenté de 6 coupons de 4 %, soit 124 % du Capital Investi (correspondant à un taux de rendement actuariel brut de 7,43 %).
- Sinon, si l'Indice ne clôture jamais au minimum à son Niveau Initial, alors :
  - Si, à la Date de Constatation Finale[3], l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial, mais reste supérieur à 60 % de son Niveau Initial : le remboursement est alors égal au Capital Investi.
  - Si, à la Date de Constatation Finale[3], l'Indice clôture en dessous de 60 % de son Niveau Initial, le remboursement est égal au Capital Investi diminué de la baisse finale de l'Indice : l'investisseur subit une perte partielle ou totale de son Capital Investi.

(1) Périodes de Constatation Semestrielle : du 19 novembre 2013 au 2 décembre 2013 inclus (semestre 1) ; du 20 mai 2014 au 2 juin 2014 inclus (semestre 2) ; du 18 novembre 2014 au 1er décembre 2014 inclus (semestre 3) ; du 18 mai 2015 au 1er juin 2015 inclus (semestre 4) ; du 17 novembre 2015 au 30 novembre 2015 inclus (semestre 5) ; du 18 mai 2016 au 31 mai 2016 inclus (semestre 6).

(2) Niveau de clôture de l'Indice à la Date de Constatation Initiale du 31 mai 2013

(3) Date de Constatation Finale : 31 mai 2016

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT D'EUROPAE VI

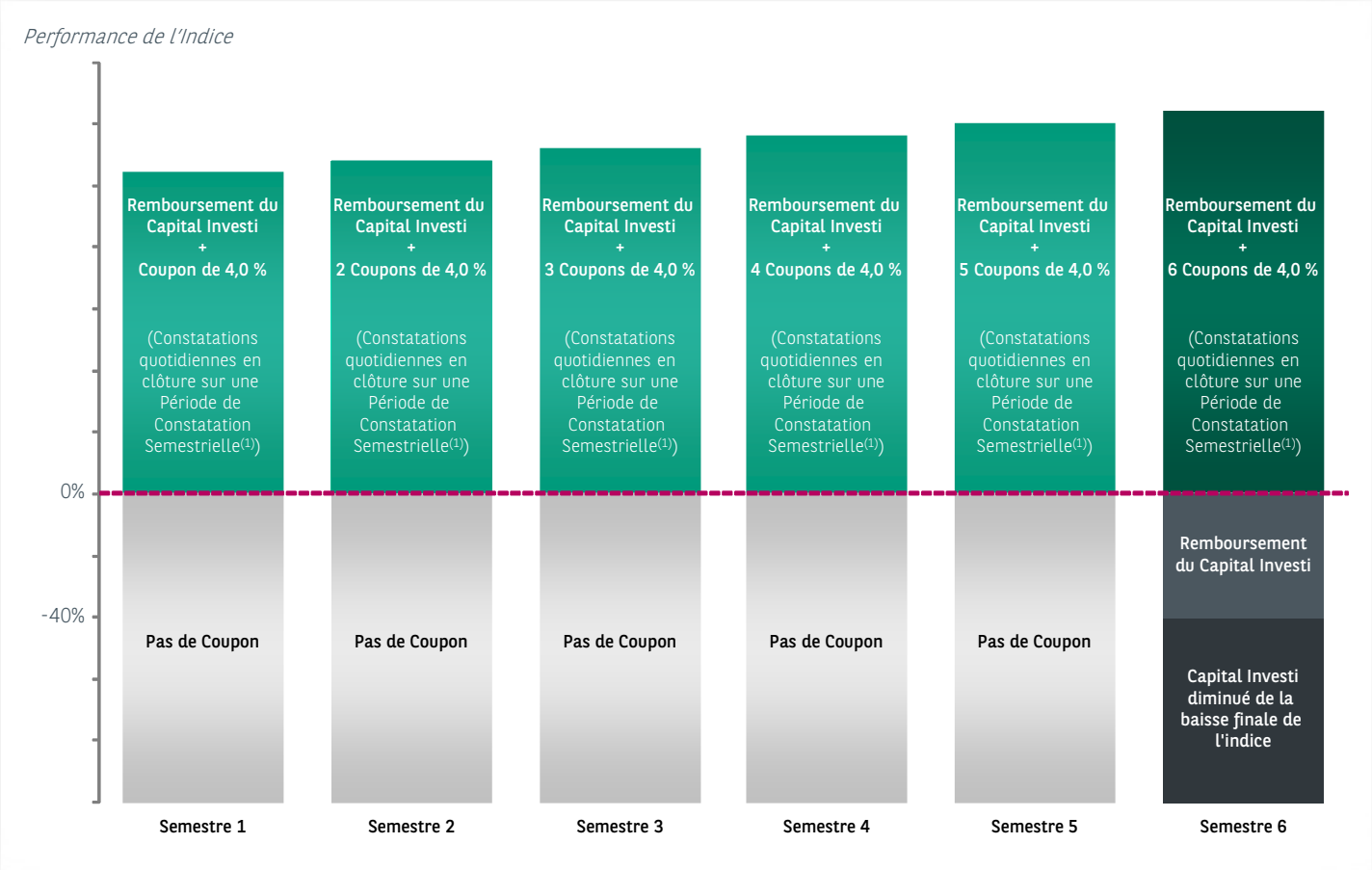

Schéma à caractère uniquement informatif

- EUROPAE VI continue
- Remboursement anticipé avec gain
- Remboursement à l'échéance avec gain
- Remboursement à l'échéance sans gain
- Remboursement à l'échéance avec perte partielle ou totale du Capital Investi

(1) Périodes de Constatation Semestrielle : du 19 novembre 2013 au 2 décembre 2013 inclus (semestre 1) ; du 20 mai 2014 au 2 juin 2014 inclus (semestre 2) ; du 18 novembre 2014 au 1er décembre 2014 inclus (semestre 3) ; du 18 mai 2015 au 1er juin 2015 inclus (semestre 4) ; du 17 novembre 2015 au 30 novembre 2015 inclus (semestre 5) ; du 18 mai 2016 au 31 mai 2016 inclus (semestre 6)

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Légendes :

- Niveau Initial de l'Indice
- Performance de l'Indice en clôture pendant les 10 jours des Périodes de Constatation semestrielles par rapport au Niveau Initial
- Performance de l'Indice en clôture à la Date de Constatation Finale par rapport au Niveau Initial
- Seuil en dessous duquel le Capital Investi n'est pas protégé à l'échéance
- Montant remboursé
- Périodes de 10 jours ouvrés

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'illustration uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future d'EUROPAE VI. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE DE PLUS DE 40 % PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

Niveau de l'Indice

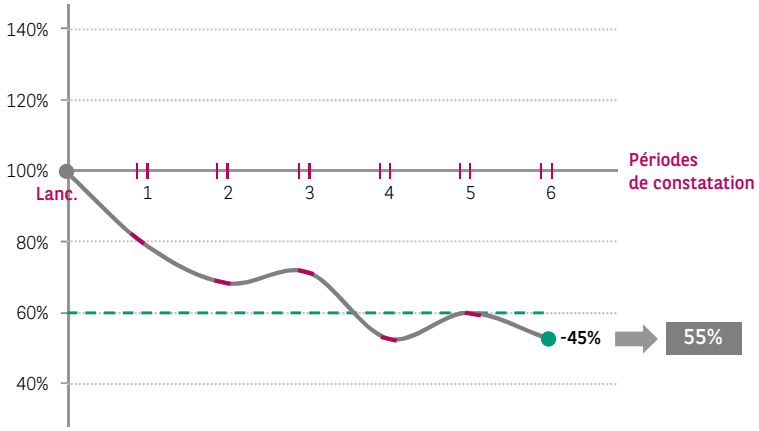

- Durant les 5 premières Périodes de Constatation Semestrielle, l'Indice clôture tous les jours en dessous de son Niveau Initial. EUROPAE VI dure donc jusqu'à l'échéance.
- Il clôture à nouveau en dessous de son Niveau Initial chaque jour de la 6ème Période de Constatation Semestrielle. À la Date de Constatation Finale, l'Indice est à 55 % de son Niveau Initial : la protection du Capital Investi à l'échéance est donc désactivée.
- Valeur de remboursement : Capital Investi – 45 % = 55 % du Capital Investi, **soit un taux de rendement actuariel brut de -18,07 % (identique à celui de l'Indice).**

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse pendant les 6 Périodes de Constatation Semestrielle et céderait la totalité de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la perte en capital serait totale et la valeur de remboursement nulle.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE DE MOINS DE 40 % PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

Niveau de l'Indice

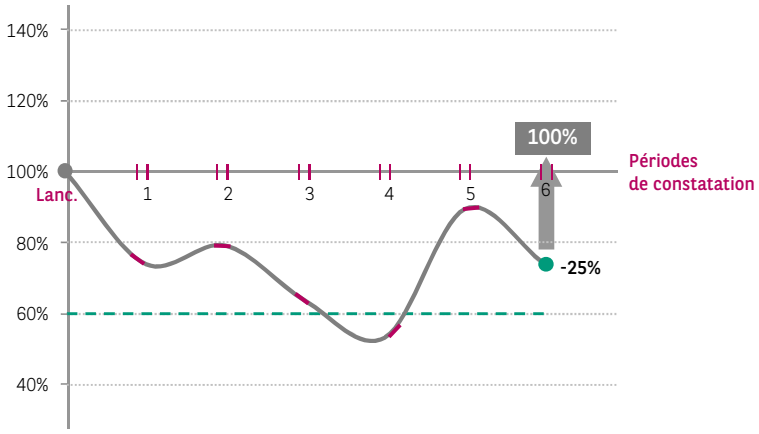

- Chaque jour des 5 premières Périodes de Constatation, l'Indice clôture en dessous de son Niveau Initial. EUROPAE VI dure donc jusqu'à l'échéance.
- Il clôture à nouveau en dessous de son Niveau Initial chaque jour de la 6ème Période de Constatation Semestrielle. Néanmoins, à la Date de Constatation Finale, l'Indice est à 75 % de son Niveau Initial : le Capital Investi est donc protégé à l'échéance.
- Valeur de remboursement : Capital Investi, **soit un taux de rendement actuariel brut de 0 % (contre -9,14 % pour l'Indice).**

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Légendes :

- Niveau Initial de l'Indice
- Performance de l'Indice en clôture pendant les 10 jours des Périodes de Constatation semestrielles par rapport au Niveau Initial
- Performance de l'Indice en clôture à la Date de Constatation Finale par rapport au Niveau Initial
- Seuil en dessous duquel le Capital Investi n'est pas protégé à l'échéance
- Montant remboursé
- Périodes de 10 jours ouvrés

SCÉNARIO FAVORABLE : CLÔTURE DE L'INDICE AU-DESSUS DE SON NIVEAU INITIAL AU COURS DE LA 4ÈME PÉRIODE DE CONSTATATION SEMESTRIELLE

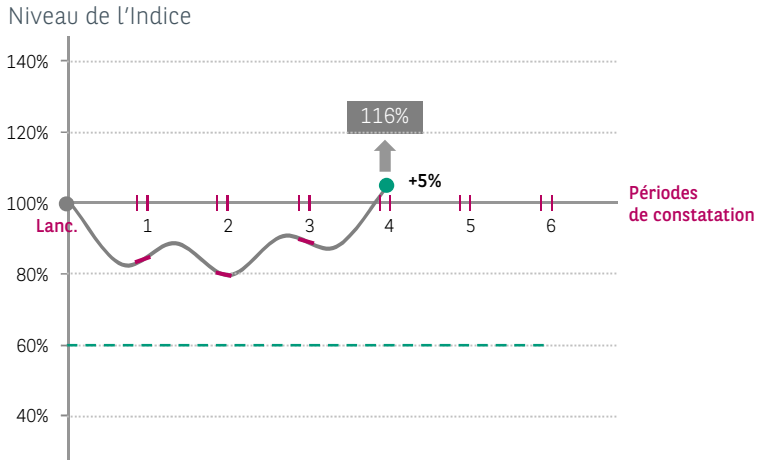

- Chaque jour des 3 premières Périodes de Constatation Semestrielle, l'Indice clôture en-dessous de son Niveau Initial.
- Durant la 4ème Période de Constatation Semestrielle, l'Indice clôture au-dessus de son Niveau Initial. En particulier, le dernier jour de cette période, il clôture en hausse de 5 %. L'investisseur bénéficie donc d'une restitution anticipée de son Capital Investi, augmenté de 4 coupons semestriels.
- Valeur de remboursement : Capital Investi + 4 × 4 % = 116 % du Capital Investi, **soit un taux de rendement actuariel brut de 7,62 % (contre 2,44 % pour l'Indice).**

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE AU COURS DE LA 1ÈRE PÉRIODE DE CONSTATATION SEMESTRIELLE

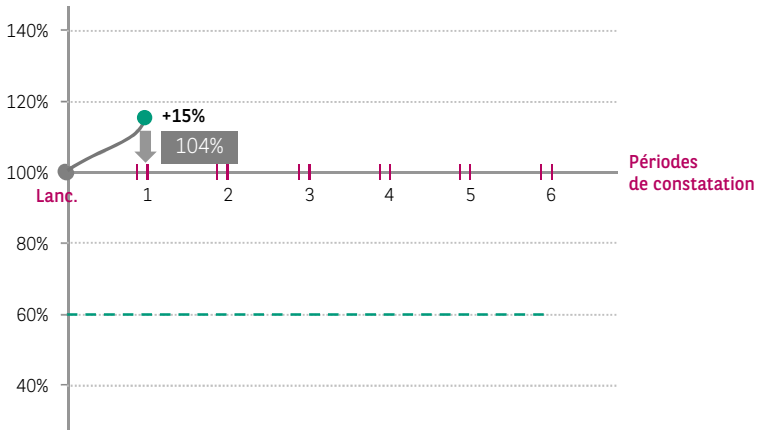

- Dès la 1ère Période de Constatation Semestrielle, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial. En particulier, le dernier jour de cette période, il clôture en hausse de 15 %. L'investisseur bénéficie donc d'une restitution de son Capital Investi, augmenté d'un coupon semestriel de 4,0 %.
- Valeur de remboursement : Capital Investi + 4 % = 104 % du Capital Investi, **soit un taux de rendement actuariel brut de 7,74 % (contre 30,43 % pour l'Indice).**

L'INDICE EURO STOXX 50®

L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES MARCHÉS ACTIONS EUROPÉENS

EUROPAE VI est indexé à la performance de **l'Euro Stoxx 50®** (dividendes non réinvestis), indice représentatif du marché actions européen.

L'Indice est composé des **50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur 12 places boursières de la zone Euro** (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché. La composition de l'Indice est réexaminée chaque année. Il reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est ainsi imposé comme la référence des marchés actions européens.

À titre indicatif, le niveau de l'Indice au 31 janvier 2013 était de 2702,98 points.

PERFORMANCES HISTORIQUES DU 1er JANVIER 1987 AU 31 JANVIER 2013

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

Source : Bloomberg au 31 janvier 2013.

L'INDICE EURO STOXX 50®

RÉPARTITION SECTORIELLE

Banque et assurances	26.1%
Biens de consommation	17.4%
Biens industriels	10.5%
Services aux collectivités	10.2%
Matériaux de base	9.4%
Télécommunications	6.4%
Pétrole & gaz	6.2%
Technologies	5.3%
Santé	5.3%
Services	3.4%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

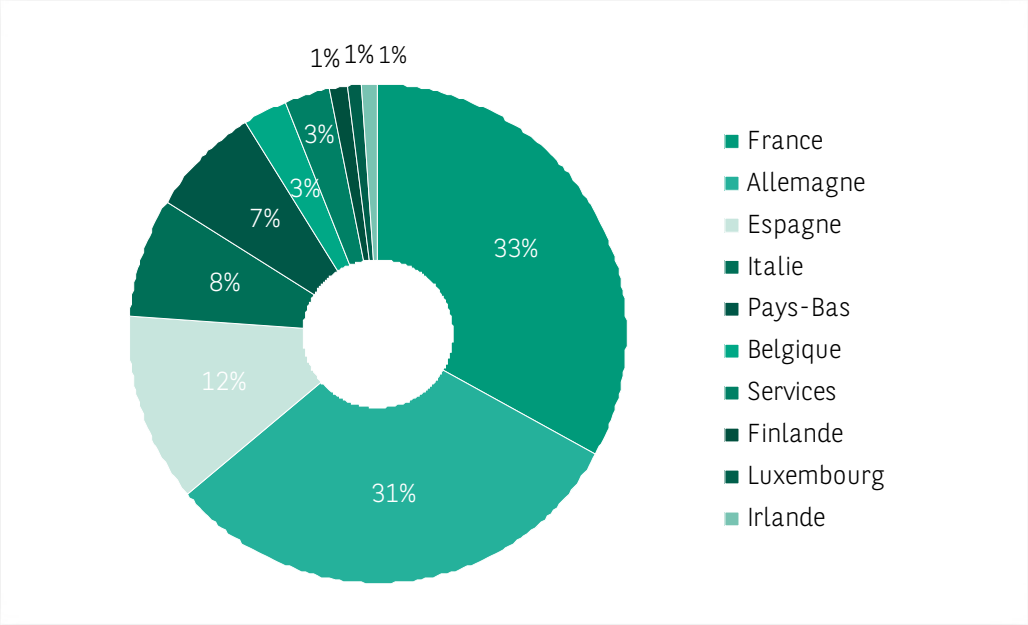

Source : Bloomberg au 31 janvier 2013.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	XS0842647330
Type	Certificats de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Durée d'investissement	3 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.
Garant du remboursement	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ (1)) L'application de la formule de remboursement est garantie par BNP Paribas S.A. Cette formule présente un risque de perte en capital partielle ou totale, à ce titre BNP Paribas S.A. ne garantit pas que l'intégralité du capital sera remboursée.
Distributeur	Cortal Consors
Arrangeur / Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Éligibilité	Compte titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits auprès de Cardif Assurance Vie
Valeur Nominale	100 euros
Date d'émission	18 mars 2013
Souscription	▸ Du 18 mars 2013 au 31 mai 2013 en Compte Titres ▸ Du 18 mars 2013 au 21 mai 2013 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation souscrit auprès de Cardif Assurance Vie. Le prix de souscription progressera de 99,99 € à 100 € entre ces dates (soit une rémunération au taux annuel de 0,07% pendant la période de souscription).
Commissions de distribution	Des commissions ont été payées à Cortal Consors au titre de la distribution pour un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant nominal de l'émission. Ces commissions seront versées dans leur intégralité dès le 1er semestre. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande auprès de Cortal Consors.
Frais de souscription	Au maximum 2% de la valeur nominale pour les souscripteurs sur Compte Titres. Se reporter au Contrat d'assurance vie ou de capitalisation concernant les frais spécifiques à ces cadres d'investissement.
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) (code ISIN : EU0009658145)
Date de Constatation Initiale	31 mai 2013
Périodes de Constatation Semestrielle	▸ Du 19 novembre 2013 au 2 décembre 2013 inclus ▸ Du 20 mai 2014 au 2 juin 2014 inclus ▸ Du 18 novembre 2014 au 1er décembre 2014 inclus ▸ Du 18 mai 2015 au 1er juin 2015 inclus ▸ Du 17 novembre 2015 au 30 novembre 2015 inclus ▸ Du 18 mai 2016 au 31 mai 2016 inclus.
Date de Constatation Finale	31 mai 2016
Dates de Remboursement Anticipé	9 décembre 2013 ; 9 juin 2014 ; 8 décembre 2014 ; 8 juin 2015 ; 7 décembre 2015
Date d'échéance	7 juin 2016
Valorisation	Quotidienne ; le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché d'EUROPAE VI, avec une commission maximale de 0,5 %.
Lieu de cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

EUROPAE VI s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) Notations de crédit au 31 janvier 2013

INFORMATIONS IMPORTANTES

EUROPAE VI (« les Certificats ») sont des certificats dont le capital n'est pas garanti. Ils sont notamment proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et ne constituent pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent qui est présenté dans cette brochure. L'Émetteur, BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., le Garant du Remboursement, BNP Paribas S.A., le Distributeur ou l'Arrangeur ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Certificats. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé "Warrant & Certificate Programme" daté du 1er juin 2012, (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). **BNP Paribas recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique "facteurs de risques" des supports d'information.** BNP Paribas attire l'attention des investisseurs sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France et au Luxembourg, du fait de l'envoi par l'AFM (Autoriteit Financiële Markten, régulateur néerlandais) à l'AMF (l'Autorité des marchés financiers), la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur luxembourgeois) d'un certificat d'approbation conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003, dite Directive Prospectus. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Certificats et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Certificats au regard de leur propre situation financière, de leur profil d'investisseur, de leurs objectifs et de leur horizon d'investissement, la présente information et la documentation juridique relative aux Certificats et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas, à l'exception de Cortal Consors. Les autres entités du Groupe ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les supports d'information peuvent être obtenus gratuitement auprès de Cortal Consors et sont disponibles sur les sites Internet http://eqdpo.bnpparibas.com/XS0842647330 et www.bourse.lu. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Certificats, cette dernière prévaudra. BNP Paribas attire l'attention des investisseurs sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant du Remboursement. En outre, les Certificats sont des produits à capital non garanti. Il existe un risque de perte partielle voire totale du capital initialement investi. En conséquence, un investissement dans les Certificats présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque.

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Le prospectus de Base des Certificats a été approuvé par l'AFM (Autoriteit Financiële Markten, régulateur néerlandais)

Ce support, établi sous la responsabilité de BNP Paribas, a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général.

CORTAL CONSORS
LE CONTACT QUE VOUS VOULEZ

Sur **cortalconsors.fr**, 24h24, 7j/7

Par téléphone au **0 800 10 15 20**
de 8h30 à 22h00 du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00 le samedi.

En face à face dans l'une de nos agences présentes
à Toulouse, Nice, Rueil-Malmaison et Paris uniquement
sur rendez-vous.

D1108 (03.2013) – Illustration : Emmanuel Couton

CORTAL CONSORS
BNP PARIBAS

La plus belle invention pour votre argent

CORTAL CONSORS
Société Anonyme au capital de 57 554 460 euros
327 787 909 RCS Paris - Banque, Prestataire de Services
d'Investissements et Intermédiaire en assurance
N° ORIAS 07 023 527

Siège Social : 1 boulevard Haussmann, TSA 14000, 75318
Paris Cedex 09 Bureaux : 24 rue des Deux Gares, 92855
Rueil-Malmaison Cedex

Téléphone : 01 47 38 93 00 – Téléphone Service Commercial :
01 47 38 95 55 Internet : cortalconsors.fr